

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MEYNES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, ET LE VINGT-DEUX FEVRIER À 19 HEURES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, par son Maire en exercice, M. Fabrice FOURNIER.

Etaient présents : M. Fabrice FOURNIER, M. Clément MONNIER, Mme Sonia REBOUL, M. Jean-Luc FORTIN, Mme Morgane ANDRE-BERNAVON, Mme Alexandra MORAND, M. David EYSETTE, M. Stéphane LAUTHIER, Mme Karine PHILIPPE, Mme Patricia PIERREDON, M. Bastien VALENTE, M. Brice VOULAND, M. Nicolas GEMBERLE, Mme Sabine SERRANO, Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL, M. Alexandre SENERS

Excusés ayant donné procuration :

M. Christophe CURIE à Mme Morgane ANDRE-BERNAVON  
M. Jacques VIGNAL à Mme Sandrine DEYLAUD-VIGNAL  
Mme Fanette FESSY-PAQUET à M. Alexandre SENERS

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Sonia REBOUL a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages

## NOMBRES DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
19	16	19

## DATE DE LA CONVOCATION

16/02/2024

## DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR

16/02/2024

## OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

N° 2024-010 : VENTE PARCELLE ZA32.

Monsieur Clément MONNIER informe l'assemblée que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée section **ZA32 d'une superficie de 330 m<sup>2</sup>** sis au lieu-dit Le Courradou à Meynes.

Monsieur Clément MONNIER précise que ladite parcelle fait fonction de chemin et dessert les parcelles de Monsieur Thierry CELLIER. A ce titre ce dernier souhaite se porter acquéreur de cette parcelle et propose, par l'intermédiaire de son notaire, 1 euro du m<sup>2</sup>.

Monsieur Clément MONNIER propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle ZA n32 à Monsieur Thierry CELLIER au prix de 330 € HT, étant précisé que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, décide**

**DE VENDRE** à Monsieur Thierry CELLIER la parcelle de 330 m<sup>2</sup> cadastré section **ZA32 au prix de 330 € HT.**

**DIT** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de Monsieur Thierry CELLIER, acquéreur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents qui se rapporte à cette cession.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Fabrice FOURNIER

